

# LE JOURNAL DE SAINTE-MARIE DE RÉ

## EDITO

### Chères maritaises, Chers maritais,

Depuis ce début de printemps, notre département, notre île connaissent non seulement un niveau de sécheresse élevée mais aussi une crainte justifiée pour notre ressource en eau.

Nous avons tous, particuliers et collectivité, été capables cet hiver d'être vigilants sur notre consommation électrique ; avec l'été, il y a urgence à prendre des engagements de sobriété afin que le partage de l'eau entre activités touristiques, économiques et agricoles soit respectueux de ce bien commun devenu si précieux.

En mars dernier, 22 des membres du Conseil Municipal, sur les 23 élus, ont approuvé le budget communal, toujours sans augmentation des taux de fiscalité locale, pour la treizième année consécutive. C'est dans ce contexte de recettes fiscales tendues que nous avons élaboré notre budget avec toujours la même capacité d'investissement. J'ai l'occasion de venir en discuter avec vous lors des différentes réunions de quartier organisées depuis novembre dernier, moments d'échanges cordiaux sur notre cadre de vie, sur les projets et réalisations en cours, mais aussi de prise en compte de vos remarques et suggestions, très souvent justifiées et utiles pour l'intérêt général.

Le comité « bien vieillir » est en place et vient de proposer à nos aînés, un joyeux moment musical, le 21 juin après-midi. Ce même comité proposera à partir de l'automne, des ateliers-conférences par le biais du Café des Ages.

Le comité « jeunesse » s'est réuni dernièrement, mais les jeunes sont peu nombreux... ? Alors vous qui êtes l'avenir de notre village, nous comptons sur vous, nous vous attendons, vos idées, vos projets sont les bienvenus !

Je remercie tous les membres bénévoles et élus de ces comités pour leur enthousiasme.

La réalisation des maisons du Fougerou avance vite et bien, celle des appartements de la propriété communale, place Eudes d'Aquitaine, prend plus de temps que prévu en raison des aléas de chantier en sous-sol... Un projet de maisons rue de la Ferlandière sera sur la table en septembre prochain. Le logement à l'année est l'axe prioritaire que je me suis fixé depuis 15 ans : la vitalité économique et sociale de Sainte-Marie de Ré en dépend.

Beaux jours se conjuguent souvent avec moments de convivialité sur nos places entre autres. Je vous invite à feuilleter « l'Agenda des sorties » \* ou bien à le consulter en ligne sur notre tout nouveau site internet ! En espérant vous retrouver pour ces moments simples et joyeux, je remercie d'ores et déjà les associations qui concourent à ses « petits bonheurs » qui font que nous apprécions tant vivre à Sainte Marie.

Soyez assurés de tout mon engagement pour notre belle commune,

À très vite,

**Gisèle Vergnon,  
Maire de Sainte Marie de Ré**

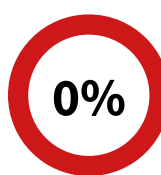


\*disponible en Mairie, à la Médiathèque, chez les commerçants, les hébergeurs touristiques... de la commune

## FOCUS

### LE BUDGET 2023 : NOTRE FEUILLE DE ROUTE

Le vote du budget est un acte politique fort. Il définit la feuille de route des actions menées. Le budget a été voté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal ce 23 mars. Fixant les dépenses et les recettes annuelles de la commune, il permet, non seulement, la gestion courante de l'année 2023 mais aussi la mise en œuvre de projets d'investissements importants. La gestion rigoureuse de notre budget de fonctionnement nous permet de consacrer une part importante de nos finances à ces projets d'investissements essentiels pour l'avenir de notre commune. Malgré une baisse constante des dotations de l'état depuis plusieurs années, la majorité du Conseil s'est engagé à ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux.



#### PAS D'AUGMENTATION DES IMPÔTS

Correspond à la volonté de la commune de ne pas augmenter la fiscalité sur le territoire communal depuis de nombreuses années. Dans un contexte économique difficile, les élus souhaitent avant tout limiter au maximum la pression fiscale exercée sur les administrés et conserver ainsi leur pouvoir d'achat. Ce qui est possible grâce à la bonne santé financière de la commune.



#### TAUX D'AUTOFINANCEMENT

Le taux d'autofinancement est révélateur de la capacité de la commune à financer ses projets sans recours à l'emprunt en s'appuyant notamment sur les excédents de fonctionnement réalisés.



#### DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

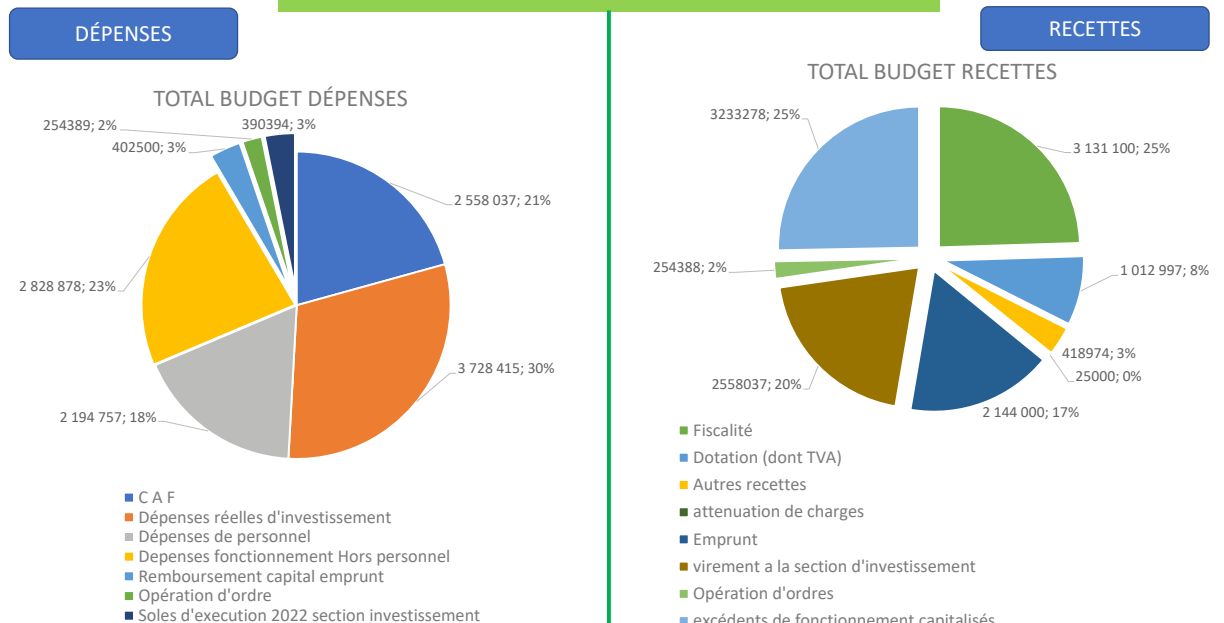
La plus grande part de nos dépenses est consacrée à notre programme d'investissement : préservation de notre patrimoine et de notre environnement, achat de foncier pour pouvoir répondre aux besoins à venir, logements entre autres.



#### DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

La gestion saine de la commune nous permet malgré des charges incompressibles importantes (masse salariale, Energie, ...) de maintenir notre soutien aux associations, continuer à développer nos services culturels (médiathèque, La Petite École à La Noue, ANCRE Maritime), d'entretenir notre patrimoine (bâtiments, espaces verts...), donner à nos écoles les moyens pour réaliser leurs projets pédagogiques, d'être attentif à la préservation de notre environnement.

BUDGET TOTAL DE LA COMMUNE - 12 777 774 €



## SUIVEZ-NOUS SUR

Le nouveau site internet [saintemariedere.fr](http://saintemariedere.fr)

Facebook et Instagram

en vous inscrivant sur  
Panneau Pocket



Si le vote du budget est un acte fort, son suivi appelle à la plus grande vigilance. Soyez assurés de toute l'attention portée à la moindre dépense.

Isabelle Ronté, adjointe aux finances, ccas, logement et solidarité



## DÉBROUSSAILLER AUTOUR DE CHEZ SOI CHAQUE ANNÉE, C'EST OBLIGATOIRE ET C'EST INVESTIR POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS.

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation. Le changement climatique intensifie ce risque : la saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions. Pour prévenir ce danger, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante. La mise en œuvre de la réglementation relative au débroussaillage est une action essentielle et prioritaire de la prévention des incendies de forêt. Le débroussaillage est la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux : il permet de réduire considérablement le risque de départ de feu de végétation mais également d'en réduire les dégâts et de faciliter le travail des sapeurs pompiers. En débroussaillant votre terrain, vous investissez donc pour votre sécurité. C'est pourquoi c'est une obligation légale sur notre territoire classé à risque.

La bonne réalisation des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) constitue le meilleur outil pour protéger les personnes et les biens des incendies de forêt : 90 % des feux de forêt sont d'origine anthropique. Toutes les zones d'interface entre les occupations humaines et la forêt constituent des zones sensibles. Le débroussaillage permet à la fois de limiter les départs de feux mais également de soulager les équipes du SDIS qui doivent déployer moins de moyens humains et matériels pour protéger une zone effectivement débroussaillée (des retours d'expérience du SDIS, il n'y a pas de dégâts sur une propriété dans 80 % des cas lorsque les OLD sont respectées contre 57 % des cas lorsqu'elles ne le sont pas).

### ➤ Débroussailler, qu'est-ce que c'est ?

Débroussailler vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de vos bâtiments ou autre équipement. Le long des voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privatif), le débroussaillage doit être fait autour de votre habitation sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Si un terrain voisin se trouve dans votre périmètre de débroussaillage, le propriétaire ne peut pas s'opposer à ce que vous y procédiez, à vos frais, sur sa propriété. Il peut aussi réaliser lui-même le débroussaillage. S'il refuse l'accès à sa propriété, l'opération de débroussaillage est à sa charge.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Réduire cette masse permet de diminuer l'intensité des feux et de limiter leur propagation. Les premiers travaux comportent souvent de l'élagage et peuvent nécessiter d'abattre certains arbres. Cela fait, les obligations suivantes tiennent plus de l'entretien et de la suppression de broussailles.



### ➤ Comment débroussailler ?



### ➤ Nous sommes tous concernés

Rendues obligatoires par le Code forestier, les OLD sont encadrées dans le département par l'arrêté préfectoral n°20EB768 pris en date du 2 décembre 2020. Le respect de ces obligations est un enjeu majeur.

Vous avez l'obligation de débroussailler votre terrain et de le maintenir en état débroussaillé s'il est situé à moins de 200 mètres d'un bois ou d'une forêt, landes, maquis, guarrigue classé en commune à risque comme c'est le cas pour Sainte-Marie de Ré.

En zone rurale, vous êtes concerné par l'obligation de débroussaillage si vous êtes propriétaire d'une construction, d'un chantier ou d'une installation.

En zone urbaine, cette obligation vous concerne si vous êtes propriétaire d'un terrain, construit ou non.

- Particuliers
- Professionnels : campings, hôteliers, agriculteurs,...
- Zone urbaine et péri-urbaine : terrains en friche, herbes hautes
- Zone boisée : parcelle en forêt, sous-bois

### ➤ Pour aller plus loin...

Pour connaître le zonage des obligations de débroussaillage, rendez-vous sur [feux-foret.gouv.fr](http://feux-foret.gouv.fr), où vous trouverez toutes les informations utiles et sur [geoportail.gouv.fr/donnees/debroussaillage](http://geoportail.gouv.fr/donnees/debroussaillage).

Philippe Laulanet, Adjoint Cadre de vie

## PÉRIODE DE FORTE CHALEUR / SÉCHERESSE / CANICULE : DES GESTES DE BONS SENS

### AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX...



Organiser les barbecues **loin de la végétation** qui peut s'enflammer



Jeter ses mégots **dans un cendrier** et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture



Réaliser ses travaux **loin de la végétation** et prévoir un **extincteur** à portée de main



Stocker les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) **dans un abri fermé, éloigné de l'habitation**



Attention aux feux d'artifice



Faites attention au stationnement de votre voiture : le pot d'échappement à haute température peut enflammer l'herbe sèche.

### ... ET SE PROTÉGER DES FEUX



S'abriter dans un bâtiment. **La voiture n'est pas un endroit sûr** car facilement inflammable



**Rester informé de la situation** et écouter les consignes des secours et/ou de la mairie



Donner l'alerte en **appelant le 112, le 18 ou le 114** (personnes malentendantes) et tenter de localiser le feu avec précision





## LE PREMIER COMPOSTEUR COLLECTIF DE L'ÎLE DE RÉ

Il est installé aux Jaulaines (parking au sud de l'église). Les riverains du quartier peuvent y déposer leurs déchets organiques\*. Deux riverains référents sont chargés de surveiller le processus de transformation des déchets. Après plusieurs étapes de fermentation et retournement régulier du tas et des déchets, le compost est à maturation. Il devient ainsi un terreau horticole naturel que les riverains peuvent utiliser gratuitement pour leur jardin, potager,...

\* Seau et guide des bonnes pratiques à disposition à l'accueil de la Mairie ■

## MOUSTIQUE TIGRE

La progression du moustique tigre se poursuit sur notre territoire ce qui augmente le risque de foyers épidémiques autochtones. Il est désormais actif dans tous les départements de Nouvelle-Aquitaine (hormis la Creuse).

➤ **Comment lutter ?** « **COUPER L'EAU AUX MOUSTIQUES** » est le seul geste résolument efficace pour éviter la prolifération : rangez, videz, nettoyez, couvrez, entretenez tous les contenants et objets pouvant retenir l'eau de pluie.



Le moustique tigre (de son nom scientifique *Aedes albopictus*) est un moustique urbain qui se déplace peu. Il vit dans un rayon de 150 m... Le moustique qui vous pique est donc né dans votre quartier ! La femelle pond dans de très petites quantités d'eau, principalement dans nos jardins : l'équivalent d'un bouchon renversé lui suffit !

Si l'ensemble du voisinage applique les bons gestes, c'est tout le quartier qui peut espérer vivre un été tranquille !

Découvrez la Checklist des endroits à vider, des contenants à éliminer ou à surveiller pour éviter l'invasion de moustiques tigres sur [www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr) ■

Philippe Laulanet, Adjoint Cadre de vie

## CIMETIÈRES

### ➤ Entretien et végétalisation à la charge de la Commune

Depuis toujours les cimetières français sont « propres » et « minéral ».

Un arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> juillet 2022 supprime, définitivement, l'utilisation des produits phytosanitaires pour les collectivités et particuliers, entraînant un nouveau mode de gestion des cimetières.

La commune a déjà une politique zéro phyto depuis 2013 sur l'ensemble des espaces verts. Un désherbage manuel, pour les deux cimetières, est en place mais génère une mobilisation importante et fastidieuse des agents techniques.

La végétalisation des allées et inter-tombes latérales est donc une évidence.

Un projet « vert » cinéraire est en cours de réalisation avec l'enherbement des allées par semis de fétuque ovine, plante herbacée vivace assurant une bonne couverture du sol entretenu par des tontes régulières.

Par ailleurs l'emplacement actuel hors tombes bénéficie d'une gestion raisonnée par fauchage tardif.

Laissons place à la nature dans ce lieu de recueillement.

### ➤ Entretien à la charge des propriétaires des concessions

Une concession funéraire est la propriété de celui qui l'a acquise. Par respect pour ces lieux de recueillement, il est nécessaire d'assurer son entretien :

- Ne pas laisser pots plastiques, terre, avec plantes ou fleurs fanées sur les pierres tombales : des containers de tris sont à disposition dans les cimetières,
- Ne pas entreposer pots et/ou vases dans les espaces inter-tombes (évitons tous risques de chutes).

### ➤ À venir...

Un projet paysager, dans le nouveau cimetière, est en cours d'étude. Il permettra la création de cavurnes.



Anne Pawlak, déléguée Patrimoine bâti

# [ DU CÔTÉ DES SÉNIORS ]



## INFOS SÉNIORS

Vous trouverez joint au Petit Journal le document « Du côté des seniors », informant des services dont vous pouvez bénéficier sur la commune et qui sont parfois méconnus. A conserver et surtout à utiliser !

## AIDES AUX DEVOIRS

Pourquoi ne pas devenir bénévole pour l'aide aux devoirs des classes primaires de l'école de Sainte Marie ?

Soutien scolaire les lundis et jeudis à partir de 17h (hors vacances scolaires)

Contactez Jacqueline Demion ou Clara Vanbersel, [alsh@saintemariedere.fr](mailto:alsh@saintemariedere.fr) ou 05 46 27 64 39



Si vous souhaitez être tenu au courant des activités et actions en faveur des seniors :

➤ appelez le **05 46 30 21 24**

ou signalez-vous sur

➤ [info@saintemariedere.fr](mailto:info@saintemariedere.fr)



## Bon à savoir

En utilisant l'eau de la station d'épuration, une fois traitée et recyclée pour l'arrosage des espaces verts et le passage de la balayeuse, nous contribuons ainsi à la préservation de la ressource en eau.



# AGENDA DES SORTIES

Retrouvez tous les événements, animations et expositions, du 15 juin au 15 septembre, dans l'agenda des sorties, disponible en Mairie, à la Médiathèque, chez les commerçants, les hébergeurs touristiques... de la commune.

Et sur notre site internet [www.saintemariedere.fr](http://www.saintemariedere.fr)



## Le P'tit Q devient le P'tit Maritais

Depuis le 1<sup>er</sup> avril, Adélie et Xavier sont aux commandes du P'tit Maritais, entourés d'une équipe dynamique. Un bistrot chaleureux où vous serez accueillis toute l'année de 8h30 à 20h et jusqu'à 22h en été.

Une carte de saison : planches apéro, mais aussi des nouveautés : fruits de mer, sandwichs "club" rafraichissants... Et bien sûr un service de bar.

Enfin, l'ambiance sera musicale tous les quinze jours, grâce aux concerts programmés par Adélie et Xavier, de fin juin à fin août devant les Halles (animations détaillées dans l'agenda des sorties de l'été).

Contact : 2 venelle du Clos, 17740 Ste Marie de Ré  
05 46 44 35 23 | [instagram.com/leptitmaritais](https://www.instagram.com/leptitmaritais)

Daniel Valléguas, Adjoint Marché, commerces, agriculture

## Flash INFO

## Quatre nouveaux commerces : ouverture juin/juillet

### Place des Tilleuls

► Casa Tilia : pizzas à emporter

### Place d'Antioche

► Ré en Vrac et Aurélia : épicerie éco-responsable et traiteur de la mer

► Antioche Optique : opticien, lunettes de soleil...

► Les Pénates : objets de déco et décorateur d'intérieur (ouverture en juillet)

► Le quatrième local est disponible : « ouverture à l'année, dynamisme, complémentaire à l'offre existante » définissent les attentes du bailleur.

Aux nouveaux commerçants, à ceux déjà installés, aux commerçants des Halles, nous adressons nos sincères remerciements pour votre ouverture à l'année, nous en sommes très fiers.

**BONNE SAISON À TOUTES ET TOUS !!**

Daniel Valléguas, Adjoint Marché, commerces, agriculture



## Maîtres-nageurs sauveteurs

Professionnels, vigilants et engagés, les maîtres-mots de l'équipe du poste de secours de Montamer !

Les Maîtres-Nageurs sauveteurs du SDIS seront présents pour votre sécurité, du 08 juillet au 03 septembre 2023 inclus, sur la plage de Montamer.

Jean-Philippe Guillemoteau, Adjoint littoral, voirie

## Quand le rugby rencontre la Géorgie



À l'occasion de la coupe du monde de rugby et de la venue de l'équipe de Géorgie à Sainte-Marie de Ré, la Médiathèque et son café papote, en partenariat avec l'Association française culturelle et d'amitié avec le peuple géorgien, proposent plusieurs animations tout le mois de septembre 2023 : expositions, conférences, projections, ...

Le mois d'octobre sera consacré au rugby avec une exposition retraçant les précédentes coupes du monde ainsi qu'une soirée dédiée au Stade Rochelais !

Du 8 septembre au 29 octobre 2023.

Contact : Médiathèque 05 46 43 91 80

Catherine Sarrion, Adjointe Culture

## EXPRESSION DU GROUPE MINORITAIRE

### Sainte Marie de Ré Autrement

En démocratie villageoise, quelle opposition ?

Arrivé à mi-mandat, le groupe minoritaire Autrement vous propose un focus sur son action, sur sa vision politique au cours de ces trois années passées et sa perception des enjeux contraignants à venir.

Pour nous, être minoritaire impose une discipline sur le long terme au contraire de la radicalité, forme d'opposition très en vogue de nos jours. Celle-ci recherche l'affichage, montre une indignation, accuse. Elle « prouve » que l'on s'oppose ! Notre groupe récuse cette posture qui ne réhabilite pas la politique auprès de nos concitoyens.

Travailler sur le long terme est une abnégation permettant de combattre cette forme dégradée de la vie politique qui abuse de vociférations d'estrade et qui induit un désintérêt marqué du citoyen pour la chose politique. Au niveau local, combien de listes d'opposition, faute d'un engagement de fond, ne survivent pas à la période post-électorale et disparaissent rapidement comme l'eau absorbée par le sable.

Pour notre groupe, une vie publique réhabilitée, c'est d'abord une écoute, qui s'impose aux deux groupes du Conseil Municipal, une prise en considération du point de vue d'en face, une contestation opportune et enrichissante pour le débat

public et, si possible, des consensus sur des sujets majeurs de la gestion municipale.

Notre groupe a participé activement aux travaux en commission, souvent infléchi leurs conclusions, a rappelé son attachement à la qualité du débat en réagissant par son absence volontaire d'une séance de conseil municipal, a émis des votes d'opposition ou d'abstention sur des délibérations importantes concernant l'immobilier ou le stationnement, a permis d'explicitier maintes délibérations, ou encore de préciser des modalités participatives au sein des comités consultatifs.

Le dialogue avec la majorité s'est très nettement amélioré depuis trois ans. Si certains considèrent cela comme une faiblesse politique, nous pensons au contraire que notre choix politique oeuvre à la réhabilitation d'une vie démocratique locale qui rapproche le citoyen maritais de ses élus.

Attentifs aux enjeux existentiels de notre début de siècle, nous adossons notre ambition démocratique sur la dimension écologique indispensable aux transitions et multiples résiliences à appliquer sur notre territoire.

Autrement : une évidence dans l'incertitude des temps présents.

**Le groupe MINORITAIRE**

## EXPRESSION DU GROUPE MAJORITAIRE

### Clairement engagés pour Sainte Marie de Ré

Beaucoup d'entre vous s'accordent à nous dire que le village a bien changé, dans le bon sens.

A mi-mandat, de nombreux projets ont été réalisés, sont en cours, ou à venir... À la question les actions des élus de la Majorité sont-elles motivées par l'intérêt général, la réponse est OUI sans appel.

Pour y répondre, il est avant tout nécessaire de bien connaître son village, ou plutôt ces deux anciens villages La Noue et Sainte Marie, « deux sœurs » autrefois distinctes qui font la richesse de notre commune aujourd'hui réunie. Il faut écouter nos anciens car ils sont la mémoire du village et leur bon sens vaut parfois mieux que les grandes théories des « sachants », comprendre les attentes des actifs, des jeunes retraités, des nouveaux arrivants (souvent des familles avec enfants et adolescents), mais aussi porter attention aux résidents secondaires, sans oublier tous ceux qui font le dynamisme de la vie économique, toute l'année.

C'est pourquoi notre équipe est volontairement « multiple » et représentative de la diversité de la population : Ceux qui sont nés ici et on fait leur vie familiale et professionnelle à Sainte Marie, ceux qui venaient enfants en vacances et s'y sont installés durablement à l'âge adulte, ceux qui sont arrivés par choix professionnel depuis

longtemps et ceux, enfin, qui après avoir été résidents secondaires sont devenus résidents permanents.

Les projets des élus de la Majorité forte de cette diversité, font que vous approuvez et appréciez nos réalisations. Les élus de la Majorité restent fidèles aux engagements qu'ils ont pris lors de la présentation de leur programme. La démocratie participative, avec la création de comités consultatifs et des réunions de quartier, permet de renforcer le lien entre les habitants et les élus, essentiel à la vie de notre village. Être au plus près des besoins des Maritais a toujours été notre priorité. En ayant votre confiance, nous avons pu faire avancer notre village, toujours dans le souci de l'intérêt général et nous aurons à cœur de continuer dans cette voie.

Motivés, nous le sommes avec sérieux, dans le souci de conserver le dynamisme de notre village et de préserver notre cadre de vie.

Gérer la commune exige une implication quotidienne.

Je salue et remercie ici le travail porté par mes collègues élus de la Majorité et la plupart des élus de la Minorité, loin des laïus et des postures politiques faciles.

Au plaisir d'échanger avec vous,

**Le groupe MAJORITAIRE**